



## opposition du locataire aux visites de l'app à vendre

Par **nathw**, le **24/12/2010 à 12:30**

Je vends mon appartement loué, la locataire est au courant de la vente du logement "occupé", nous sommes à mi-chemin du bail qui expire en aout 2012, elle s'oppose aux visites de quelque nature que ce soit (informée qu'elle doit se soumettre aux 2 h par jour les jours ouvrables). Quel est mon recours pour accéder à l'appartement? Merci pour votre réponse ?

Par **Domil**, le **24/12/2010 à 14:21**

Est-ce que le bail comporte la clause des visites en cas de vente ?  
Avez-vous envoyé une LRAR pour aviser de la vente et proposer un horaire de visite ?  
De quelle manière s'y oppose-t-il ? Vous avez pris RDV et vous n'avez pu entrer dans le logement avec un candidat acheteur ?

Par **nathw**, le **25/12/2010 à 20:07**

le bail ne mentionne pas d'heures de visite, oui j'ai envoyé une LRAR pour mentionner la vente et stipuler les heures de visites en cas de non mention dans le bail soit 2h par jour ouvrable de 17 à 19h sans accord sur les horaires.  
Effectivement nous nous sommes présentées avec un agent immobilier sur rdv elle ne nous a pas ouvert, elle nous a refusé l'accès au travers de son interphone.

Par **Domil**, le **25/12/2010 à 20:36**

Le bail a-t-il une clause vous autorisant les visites ?  
Si oui, comment est-elle rédigée ?